



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1371 du 10 février 2011

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Statuts U.F. C.G.T. des D.I.R.M.	3-5
4. Projet transfert des S.N. à V.N.F. :	
- Compte rendu audience au Cabinet du 27 janvier 2011	6
- Lettre unitaire sur le positionnement contre le transfert	7-8
- Lettre du cabinet du 27 janvier 2011 suite à l'audience	9
5. Expression du Bureau fédéral sur les propos de JACOB sur le statut	10
6. Fusion corps ingénieurs : lettre unitaire à la Ministre	11
7. U.F. C.G.T. D.R.I.E.A. : Rencontre avec le S.G. du Ministère	12-15
8. Compte rendu – réunion du 27 janvier 2010 « conduite des engins de service hivernal »	16-19
9. Lettre à la Ministre concernant la création d'une filiale L.C.P.C. - Experts	20-21
10. Compte rendu du C.T.P.C. des D.D.I. du 3 février 2011	22-25
11. C.G.T. – F.P. : 2 <sup>ème</sup> négociation sur les non-titulaires	26
12. C.G.T. – F.P. : supplément familial de traitement	27-28
13. Eléments concernant la perte du pouvoir d'achat entre 2000 - 2010	29-30
14. Déclaration C.G.T. : pour une autre politique du logement !	31
15. Pacte du service public	32-35
16. M.A.C.I.F.	36



## AGENDA

### Mercredi 9 février 2011 :

Colloque C.G.T./F.S.U. à la bourse de travail de Paris sur « jeunes et syndicalisme »

### Mercredi 9 février 2011 :

Réunion O.S./MEDDTL sur fusion des corps de B administratif : SAE, CTT et CAM

### Mercredi 9 février 2011 :

Commission ministérielle de formation professionnelle

### Judi 10 février 2011 :

C.C.H.S. du MEDDTL

### Judi 10 février 2011 :

Réunion UGFF sur les élections 2011

### Vendredi 11 février 2011 :

Réunion O.S./MEDDTL sur régime de police du code de l'Environnement

### Vendredi 11 février 2011 :

C.G.T./D.R.H. du MEDDTL sur les Officiers de Port

### Mardi 15 février 2011 :

O.S./MEDDTL sur élections 2011

### Mardi 15 février 2011 :

Réunion UGFF sur santé au travail

### Mardi 15 février 2011 :

C.F.C. Fédérale

### Mardi 15 février 2011 :

Réunion Fédérale sur privatisation des R.N. des D.I.R.

### Mercredi 16 février 2011 :

Secrétariat Fédéral

### Mercredi 16 février 2011 :

Réunion confédérale sur les élections 2011

### Mercredi 16 février 2011 :

Réunion du collectif fédéral revendicatif

### Judi 17 février 2011 :

Bureau Fédéral

### Mardi 22 février 2011 :

Bureau de l'U.G.F.F.

### Judi 24 février 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

### Judi 24 février 2011 :

C.C.A.S. du MEDDTL

### Mercredi 2 mars 2011 :

Bureau fédéral

### Judi 3 mars 2011 :

Réunion UGFF sur les PNT

### Vendredi 4 mars 2011 :

Réunion du comité de suivi des travailleurs handicapés

### Mardi 8 mars 2011 :

Bureau UGFF

### Mercredi 9 et jeudi 10 mars 2011 :

Commission Exécutive UGFF



## INFOS BREVES



### JUSTICE

#### La fronde contre la démagogie

Les magistrats ainsi que les personnels de la justice ont été choqués et ulcérés par les propos de Nicolas Sarkozy le 3 février dernier. Le président s'en est pris à eux, parlant de « dysfonctionnements graves » des services de police et de justice qui avaient permis la remise en liberté sans suivi de Tony Meilhon, principal suspect du meurtre de Laetitia Perrais à Pornic. Le président de la République a aussi promis des sanctions.



### ASSURANCE VIEILLESSE

#### L'injustice faite aux mères de familles

Les employeurs (MEDEF, CGPME, UPA), appuyés par la CFE-CGC, refusent de corriger l'injustice faite aux mères de famille dans la prise en compte de la maternité pour le calcul de leur retraite dès 2012. La loi de réforme des retraites du 8 novembre 2010 précise, dans son article 98, que les indemnités journalières perçues pendant les périodes de maternité seront désormais incluses dans le salaire de référence servant au calcul de la pension vieillesse. Il s'agit là d'une réponse positive, dans son principe, à une demande que la CGT a présentée à plusieurs reprises.



### EGYPTE

#### La Cgt solidaire de la lutte des travailleurs égyptiens

Après une semaine de manifestations, une grève générale et un rassemblement hier de plusieurs centaines de milliers de participants le peuple égyptien poursuit courageusement sa lutte afin d'obtenir le droit à une vie décente, le droit à la dignité, à la liberté et à la justice sociale.



### SECURITE SOCIALE

#### Une nouvelle étape dans l'exclusion des soins

Plusieurs projets de décrets gouvernementaux ouvrent une brèche dans la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, des maladies de longue durée. La sortie de l'hypertension artérielle sévère de la liste des affectations de longue durée (ALD) sous l'argument que cette prise en charge relève de la prévention et non du soin est inacceptable. Par ce retrait, des milliers de malades pourraient ainsi renoncer à se soigner pour cette pathologie dont les complications sont graves (maladie cardiovasculaire, insuffisance rénale...). Les « économies » immédiates espérées se traduiraient par une prise en charge tardive et donc à terme plus coûteuse.



### CHÔMAGE

#### Une politique de l'emploi désastreuse

Face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi pour le mois de décembre 2010, l'excès d'optimisme du gouvernement est en berne. Pourtant le Président de la République s'était engagé à faire de 2010, l'année de la reprise de l'emploi. Avec plus de 4 millions de chômeurs toutes catégories confondues (soit une progression de 3 % sur un an), on ne peut que constater un lamentable échec de la politique de l'emploi. La dynamique du chômage reste inquiétante et les données publiées par Pôle emploi pour décembre 2010 ne poussent guère à l'optimisme.

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

# Statuts

---

## Union Fédérale CGT de la Direction interrégionale de la mer (UF-CGT DIRM)

---

### 1- Le rôle de l'Union fédérale

L'Union Fédérale CGT est l'outil commun indispensable pour la mise en cohérence des besoins et des points de vue. Elle coordonne les luttes des sections des Syndicats nationaux et syndicats qui la composent. L'Union Fédérale rassemble tous les adhérents de la DIRM à partir de leur organisation de base qui la composent. Les moyens de fonctionnement de l'Union Fédérale sont déterminés et fournis par les organisations composant celle-ci. Un Secrétaire et un Collectif de l'Union fédérale sont identifiés démocratiquement.

L'Union Fédérale CGT a pour objet l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et la poursuite des objectifs généraux du syndicalisme.

L'Union Fédérale CGT agit en justice à titre principal ou en soutien devant toutes les juridictions pour la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres. Le Secrétaire Général représente l'Union Fédérale CGT en justice ainsi que dans tous les actes de la vie civile. Le Secrétaire Général à pouvoir de déléguer la représentation.

Face à une seule direction, l'action unie de tous les personnels doit permettre de faire aboutir nos revendications, qu'elles soient catégorielles ou générales. Elle doit nous permettre de créer le rapport de force.

Sans se substituer aux sections des Syndicats nationaux et syndicats, elle doit, comme cela est le rôle de toute la CGT, défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels des personnels. Elle doit également dans le respect des statuts de la Confédération sur les principes du syndicalisme démocratique, mettre tout en œuvre pour atteindre le but que s'est fixé la CGT.

- c'est elle qui porte, en lien avec les organisations syndicales locales, les initiatives fédérales notamment issues du collectif fédéral Mer <sup>(\*)</sup>, au niveau de la Direction interrégionale de la mer (DIRM).
- c'est elle qui prend les initiatives correspondant à la situation locale pour des problèmes communs et particuliers à l'ensemble du personnel avec le souci d'associer les DDTM/DML.
- c'est elle qui coordonne les initiatives de chaque section des syndicats nationaux pour marquer la solidarité de tous devant la direction et surtout pour aboutir à une pression cohérente face à l'administration, profitable à toutes les catégories.
- Elle doit jouer un rôle de suivi et de renforcement de la CGT à l'Équipement-Environnement.

## **Dans les luttes :**

- réunion du Collectif de l'UF pour préparer toutes les initiatives,
- demander les audiences au Directeur de la DIRM sur les problèmes intéressant l'ensemble du personnel de la DIRM,
- rédiger des communiqués de presse,
- donner les explications nécessaires localement concrétisant les aspects locaux des revendications nationales, en exprimant les revendications locales, etc., dans des tracts,
- appeler aux manifestations
- signature du protocole de sortie de conflit
- décider des mots d'ordre, préparer les conférences de presse, interventions auprès des pouvoirs publics, des élus,
- dépôt du préavis de grève en lien avec la Fédération, les syndicats nationaux,...

## **Dans les organismes paritaires et consultatifs :**

Comité technique paritaire (CTP) ; Comité d'hygiène et sécurité (CHS) ; etc.... : la composition des organismes paritaire est définie par le Collectif de l'UF DIRM à partir des propositions des composantes et dans le respect de celles-ci.

Préparation : Toutes ces réunions doivent être préparées par le Secrétariat ou le Collectif de l'Union Fédérale, avec la participation des camarades qui siègent dans ces organismes (CTP, CHS, ...).

Cela est nécessaire pour dégager une position cohérente sur tous les sujets qui concernent plusieurs catégories, ou l'ensemble du personnel, et pour que toute la délégation CGT défende une position prenant en compte toutes les sensibilités. Ainsi les représentants CGT parleront au nom de toute la CGT Equipement-Environnement sur des positions définies démocratiquement et collectivement.

## **2- l'Union Fédérale**

L'Union Fédérale rassemble les adhérents CGT de la DIRM.

**L'Assemblée générale annuelle.** Elle discute et vote le compte-rendu d'activité et élabore un cahier revendicatif. Elle élit le Collectif.

**Le Collectif.** Il devra se composer de camarades sur proposition des sections syndicales. Il ne s'agit pas de limiter ou de fixer un nombre, chaque Union Fédérale se dotant de l'organisation la mieux adaptée aux conditions locales dans le respect de toutes ses composantes et des principales implantations géographiques.

En particulier, il est indispensable que le type d'organisation retenu permette un fonctionnement collectif de l'Union fédérale, sur les bases de la démocratie syndicale.

Le Collectif est chargé d'animer et d'impulser la démarche de convergence revendicative.

**Le Secrétariat.** Le Collectif élit un Secrétariat qui devra se composer au moins de la façon suivante :

- 1 Secrétaire général
- de Secrétaires adjoints

Ces camarades sont issus des différentes composantes de l'UF.

Le Secrétariat est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Collectif.

Il est souhaitable qu'ils puissent participer :

- aux assemblées générales, bureaux, secrétariats des différentes sections et syndicats.
- aux audiences avec l'administration, les élus, etc....

### **3- Dans les structures interprofessionnelles de la CGT (UL ; UD ; CR) :**

L'Union Fédérale doit inciter les organisations CGT à la participation aux instances régionales de la CGT : Comités régionaux, UD, Collectifs UIT,....

---

(\*) Collectif fédéral Mer : C'est l'outil fédéral de mise en cohérence du travail syndical et impulse l'élaboration revendicative : cadrage national, initiative de mobilisation,....  
Les UF DIRM s'impliquent dans le travail du Collectif fédéral Mer.



Paris, le 27 janvier 2011

## **Compte-rendu de l'audience de l'intersyndicale au Cabinet du ministre**

L'audience de l'intersyndicale a enfin pu se tenir ce matin.

La ministre, toujours absente, s'était cependant fait remplacer par son conseiller social.

Ce dernier n'a pas été en mesure de nous faire part de l'arbitrage ministériel, arbitrage qui serait cependant stabilisé (et nous ne savons pas dans quel sens), mais pas encore finalisé.

On ne peut que s'inquiéter de cet atermoiement dès lors que le représentant du ministre nous a avoué s'être libéré de l'engagement de son prédécesseur de ne procéder au transfert que sous réserve d'un consensus ... après avoir, justement, constaté que ce consensus ne lui était pas acquis.

Il s'est cependant engagé- ce qu'il doit nous confirmer par écrit dans la journée - que l'arbitrage n'est pas arrêté et qu'il ne sera pas arrêté avant que nos organisations syndicales ne lui aient rappelé les positions qu'elles avaient déjà exprimées auprès de ses services.

En conclusion, après avoir regretté l'absence de continuité tant dans les engagements qu'entre le cabinet et son administration, l'intersyndicale se félicite d'avoir ainsi amené le représentant du ministre à surseoir à toute décision intempestive avant d'avoir recueilli ces positions.

Pour autant, l'intersyndicale appelle les personnels des services de navigation à se tenir prêts à se mobiliser si le reniement des engagements antérieurs et les hésitations observées du côté du cabinet ne visaient qu'à décider autoritairement bientôt le transfert du patrimoine et des personnels des services de navigation à l'établissement public VNF.

**L'intersyndicale se rencontrera dans les tous prochains jours pour examiner les suites à apporter à cette audience.**



Ministère de l'écologie, du développement durable,  
des transports et du logement.

Hôtel de Roquelaure

**M. Philippe Moncourrier – Conseiller social**

246 Boulevard Saint Germain

75007 Paris

Montreuil, le 3 février 2011

**Objet :** Positionnement de l'intersyndicale CGT-FO-CFDT sur le transfert à VNF.

Monsieur,

Pour faire suite à l'audience du 27 janvier dernier au Cabinet, vous avez ci-dessous, le positionnement de notre intersyndicale concernant notre opposition aux deux transferts l'un des agents des services navigation de l'Etat, l'autre concernant le transfert des infrastructures et du patrimoine du domaine public des VN à l'établissement public VNF.

Les logiques qui sous-tendent ces transferts sont le désengagement financier de l'Etat et l'abandon progressif des missions publiques d'entretien, d'exploitation de la voie d'eau.

Le choix du Gouvernement de soumettre le secteur VN à la logique RGPP pousse à faire le « ménage » des moyens et effectifs et pour solde de tout compte à passer à la trappe 271 ETP dans le cadre des « Perspectives RH 2013 » : abandon, réorganisation, redéploiement,...

Nous contestons au Gouvernement le choix de passer en force ces deux transferts en vue de la négociation du futur contrat de performance Etat/VNF.

Les inquiétudes des personnels se manifestent d'une part, par la crainte de l'abandon d'un réseau avec menace de fermetures de certaines voies d'eau malgré le besoin de sécuriser et d'assurer leur fonctions hydrauliques et paysagères et d'autre part, par la diminution continue des effectifs et des moyens mettant en péril les organisations de travail et générant de graves difficultés dans l'exécution des tâches ; les conditions de travail se dégradent et font subir aux agents des contraintes sociales inacceptables (difficultés d'assurer un service public de proximité et de qualité, astreintes et disponibilité remises en cause du fait des conditions d'accès aux logements de services ...). En outre à l'issue de nos différentes rencontres avec vos services la démonstration n'est pas faite que le statut des personnels, celui des services et les modalités de gestion du domaine public constituent des obstacles au développement de la voie d'eau. Les constats portés sur la situation de la voie d'eau, son développement, depuis de nombreuses années, par nos organisations exigent d'autres réponses que celle du projet annoncé.

**Aussi nous vous rappelons notre opposition au transfert de propriété du domaine public portant sur le réseau magistral :**

- refus du morcellement du réseau de VN en regard des besoins d'unicité du réseau pour assurer toutes les fonctions de la voie d'eau.
- besoin d'une logique du développement multimodale et intégrée pour la promotion du transport par voie d'eau en respect des engagements du Grenelle Environnement.
- refus du désengagement de l'Etat qui se défausse vers les collectivités. L'abandon du réseau secondaire est en perspective, les collectivités ne sauveront pas la voie d'eau ! : l'expérimentation Bourgogne en cours ne laisse guère entrevoir de solution.
- refus de la logique de rentabilisation du foncier à travers les concessions au privé et des cessions des biens notamment des maisons éclusières.

Nous dénonçons la pratique du fait accompli inacceptable en regard de l'obligation faite par la loi au Gouvernement de soumettre un rapport sur l'étude d'opportunité de ce transfert au Parlement en conformité de l'article 10 de la loi Grenelle. Cette question ne peut donc pas être à l'ordre du jour dans le cadre de négociation du contrat performances Etat/VNF.

Parce que nous sommes attachées à une maîtrise publique de ce secteur, l'intersyndicale conteste la logique de désengagement du ministère et d'affaiblissement du service public de la voie d'eau qui serait ainsi géré dans un contexte seulement économique et entrepreneurial au détriment de l'unicité du réseau et des multiples fonctions de la voie d'eau.

**Nous nous opposons aussi au transfert des agents de l'Etat à VNF pour les raisons suivantes :**

- notre refus de la logique de substituer à terme aux emplois publics et statutaires des agents actuels, des emplois de droit privé, sous convention collective, du ressort de l'EPIC géré dans une seule logique entrepreneuriale qui le soumet aux contraintes de productivité et de rentabilité.
- notre refus de la logique de réduction des emplois publics à travers les PPP, par exemple canal Seine-Nord-Europe, reconstruction des barrages manuels dans le cadre du budget 2011.

Nous contestons le fait que le contrat de performances Etat/VNF soit soumis à ces deux logiques de transfert : nous demandons que la négociation en cours, mette à plat les objectifs et moyens : l'économie générale, dispositions organisationnelles pour la réalisation des missions et les dispositions sociales.

**L'intersyndicale réaffirmé son attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et à ses missions.**

**Nos fédérations FO-CGT-CFDT réaffirment leur opposition au transfert des personnels et du patrimoine à l'établissement public Voies navigables de France et à la question faite en son temps par le Gouvernement sur l'existence d'un consensus pour ce transfert nous répondons non.**

Pour la CGT,  
*signé*  
Jean Marie RECH  
Secrétaire Général

Pour la CFDT,  
*signé*  
Hubert LEBRETON  
Secrétaire Général

Pour FO,  
*signé*  
Jean HEDOU  
Secrétaire Général



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Le Conseiller social*

Paris, le 27 JAN. 2011

Monsieur le Secrétaire général,

Pour faire suite à la réunion de ce jour réunissant la CFDT, la CGT et FO, sur le projet de réorganisation des voies navigables, je souhaite vous confirmer les points suivant.

A ce jour, aucune décision ministérielle n'est prise concernant ce projet et par conséquent aucune mise en œuvre n'a été actée.

Comme je vous l'ai réaffirmé, l'objectif de la réunion d'aujourd'hui était de vous permettre d'exprimer vos positions sur ce sujet. Comme vous l'avez proposé, je vous demande de m'adresser, sous huitaine, ces positions par écrit.

En tout état de cause, une nouvelle rencontre avec vos organisations syndicales sera organisée pour vous présenter l'arbitrage envisagé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe MONCOURRIER

**Monsieur Jean-Marie RECH**  
Secrétaire général Fédération national CGT  
de l'Équipement et de l'Environnement  
263, rue de Paris Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Bureau Fédéral du 19 janvier 2011

---

#### **Les propos de Jacob sur le statut des fonctionnaires et le soutien de Copé !**

Le Député de Provins (77), Christian Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale ex ministre de la Fonction Publique, a porté une vive attaque contre le statut des fonctionnaires : « il ne faut pas s'interdire ... de réfléchir à la pertinence de l'embauche à vie des fonctionnaires notamment à l'Équipement et dans la Recherche » et « ne pourrait-on pas envisager, à l'avenir, des contrats d'objectifs sur cinq ou dix ans ... ».

Sourdun (qui est dans la circonscription de M. Jacob), n'est-ce pas justement là que le « fantôme du SETRA » serait délocalisé ? Fantôme, car depuis plusieurs mois les agents quittent ce service basé à Bagneux (92). Ainsi, les propos de M. Jacob semblent répondre à une démarche locale. Car, avec la moitié des agents du SETRA, le compte de retombées économiques pour Sourdun n'y est pas. Ainsi, pour combler les manques, l'idée d'embaucher des « fonctionnaires CDD » est une réponse d'opportunité.

Cinq ans, n'est-ce pas la durée d'un mandat présidentiel ? M. Jacob met en cause le statut des fonctionnaires, notamment les garanties statutaires d'assurer une carrière pour exercer des missions de services publics d'intérêt général. C'est la différence majeure qui existe entre une fonction publique de « carrière » et, comme aux États-Unis, une fonction publique « d'emplois » éjectables à chaque changement d'équipe au pouvoir.

Copé, président de l'UMP, a soutenu son collègue de Seine-et-Marne. Il veut faire de ce sujet un grand débat de la Présidentielle, « pas de tabou » déclare notre avocat d'affaires. Fillon, Baroin et Tron, Ministre et Secrétaire d'État à la Fonction Publique ont réagi « vivement » selon le Canard Enchaîné. En substance, Jacob, dénommé Rantanplan par ses amis de l'UMP, aurait trop parlé et au mauvais moment. Et si Copé le soutient, c'est pour embêter Fillon, Baroin et Tron (étiqueté Villepiniste), et peut être le candidat président Sarkozy. L'UMP exagère en se prononçant « Pour le statut un jour, contre le lendemain », comme pour les 35 H ... a protesté Morin nouveau candidat du « nouveau centre ».

Dans la fonction publique territoriale, les agents sont régis par un « cadre d'emploi » qui n'est pas identique au système de corps et grades des agents de l'État dans les domaines du recrutement et de la gestion des carrières. Par exemple, une fois le concours réussi et tout au long de sa carrière, l'agent doit se « vendre » sur le « marché » de l'emploi des collectivités territoriales. Il supporte l'insécurité professionnelle de trouver un poste, voire même le risque après deux ans d'errance, d'être mis à la porte.

M. Jacob va plus loin en créant le « fonctionnaire CDD », un véritable marché de l'emploi public. Il crée aussi les conditions pour la privatisation des administrations en les ouvrant aux salariés du privé. M. Jacob est bien un libéral qui par dogme pense que la loi du marché doit tout régir !

N'oublions pas que la garantie d'emploi, que remet en cause M. Jacob, est l'un des fondements essentiels du statut général des fonctionnaires instauré à la Libération. Ce principe qui garantit l'indépendance, l'impartialité et la continuité de l'action publique sur tout le territoire, préserve les citoyens de l'arbitraire et des dérives qu'il pourrait engendrer. Un regard sur la Tunisie devrait aider M. Jacob à s'en convaincre.

En France, le statut de fonctionnaire et ses garanties, dont la stabilité dans l'emploi, protègent les agents contre le conflit d'intérêt et sont les remparts de la République, de l'égalité et de la démocratie, qu'il faut défendre au même titre que les libertés.



## **Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement**

Une parodie de dialogue social et de concertation s'est déroulée le 27 janvier 2011 lors de la présentation d'un pseudo projet de fusion de certains corps d'ingénieurs. Cette réunion s'est tenue sous la coprésidence des responsables des ressources humaines de votre ministère et de celui du ministère chargé de l'agriculture. Elle a conduit à la rédaction d'une déclaration commune des organisations syndicales signataires de cette lettre.

Nous vous avons adressé une déclaration de rejet de votre projet de fusion sans fondement ni intérêt pour les ingénieurs concernés.

Or, le contenu de l'article sur ce sujet du « fil info » adressé à tous les agents de votre ministère, et dont les agents du ministère chargé de l'agriculture ont pris également connaissance, est une insulte envers les organisations syndicales présentes le 27 janvier 2011, et par là même envers les 10 000 ingénieurs que représentent ces organisations syndicales!

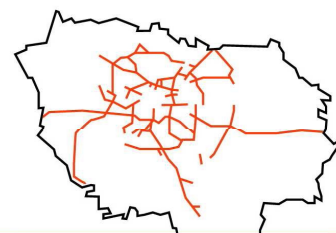
Les ingénieurs réclament une revalorisation immédiate statutaire, indiciaire et des rémunérations, reconnaissant leur niveau de qualification à tous les grades, permettant un renforcement de l'accès à tous les niveaux de fonction, favorisant les parcours et la mobilité choisis, dans un contexte professionnel de reconquête du service public.

Autant de points concrets restés sans réponse dans les propos de l'administration.

Nous exigeons donc un droit de réponse dans le « fil info » pour que chaque agent de ce ministère puisse se faire son opinion sur une communication anticipée d'une administration qui fait fi des interventions des représentants syndicaux que les ingénieurs ont mandatés pour défendre leurs intérêts.



Union Fédérale  
SNPTRI SNPTAS SNOVA USSERE



DRIEA Ile-de-France

## Compte-rendu de l'entrevue du 20/01/11 avec le Secrétaire Général du MEDDTL avec les organisations syndicales de la DRIEA et de la DRIHL.

*Délégation CGT* : Karine MAMOUX (DRIEA- UT75), Michel GATIEN (CGT SNPTAS IdF), Gaétan SILENE (CGT SNPTRI IdF), Jean-Claude Noël ( DRIEA), Éric TACHOU (DRIHL), Réhal REHAILI (CETE IdF).

Intervention liminaire de Michel GATIEN pour la CGT :

Monsieur le Secrétaire Général, il n'est pas sérieux de n'accorder que 30 minutes d'audience à l'ensemble des organisations syndicales des trois directions régionales du MEDDTL en Ile de France alors qu'elles rassemblent plus de 3000 agents. Nos camarades de la DRIHL et de la DRIEE vivent cette exclusion comme un affront. C'est un bien mauvais exemple du dialogue social prôné par le Ministère au moment où les structures de concertations de ces services se mettent en place.

Le dogme de la réduction systématique des fonctionnaires inscrit dans la RGPP, qui guide les réorganisations successives qui nous ont été imposées, affaibli à chaque fois le service public en Ile de France, comme ailleurs, et détruit les conditions de travail des agents sans leur offrir de perspectives.

En Ile de France les DDE de petite couronne ont été supprimées sans aucune concertation, avec les OS comme avec la hiérarchie, il y a moins de deux ans. La prochaine étape annoncée par la suppression de 100 000 fonctionnaires, le plan RH du MEDDTL 2013, et les autres projets « dits » stratégiques annoncent -ils la disparition des DDT de grande couronne, voir des UT (ex DDE) des Directions Régionales qui apparaissent déjà aujourd'hui plus comme des viviers pour de futures restrictions, que comme des services d'avenir ?

Aujourd'hui il n'y a pas de réelle coordination stratégique des trois DR d'IdF (le poste de directeur de la direction de la stratégie de la DRIEA est toujours vacant). Le Préfet de Région veut mettre la main sur la DRIHL en la délocalisant au « Ponant » (c'est lui qui signe l'édito du journal de la DRIHL sans que le sigle du MEDDTL apparaisse). Le DRIEE continue de cultiver sa différence en maintenant des relations privilégiées avec son ministère d'origine. Pour ce qui est de la DRIEA, c'est au mieux un patchwork de services Ex-DRE, DIRIF, CETE qui communiquent peu entre-eux. Face à la concurrence de la société du grand PARIS, et ses appuis politiques, les missions historiques de l'ex-DRE sont menacées (aménagement, ...). Mes camarades développeront cet argumentaire pour chaque service.

Face à cette situation fragile, nous aimerions aujourd'hui connaître si le réflexion sur le « grand PARIS » mais aussi la « spécificité » Ile de France peut nous permettre d'imaginer un avenir différent, de ceux des autres régions, pour les services qui ont été intégrés à la DRIEA : CETE IdF, DIRIF, mais aussi sécurité et éducation routière et si oui lequel ?

Nous l'avons dit plus haut, les conditions de réussite de nos missions de service public sont étroitement liées au moyens humains et matériels qui leurs seront attribués. C'est pourquoi la CGT condamne la politique de rigueur mise en œuvre à travers la RGPP. Au vu du temps qui nous est réservé aujourd'hui nous ne reviendrons pas sur l'argumentaire développé par nos organisation syndicales nationales que nous partageons.

Nous attirons toutefois votre attention sur le taux de vacances de postes particulièrement élevé dans nos

directions régionales en Ile de France. Cette situation relève essentiellement de la différence de traitement qui est faite aux agents de ces directions au regard de celle faite à leurs collègues d'administration centrale qui travaillent à quelques stations de métro d'ici. L'embauche massive de vacataires et autres contractuels qui se développe pour pallier cette vacance n'est pas la solution. Gérer par la contrainte les fonctionnaires en les retenant plus que de normal en IdF ou en faisant pression sur la modulation de leurs primes n'en est pas une non plus.

La CGT, et la plupart des autres OS propose plusieurs mesures à mettre en place pour remédier à cette situation :

- Les agents (Adjoints, administratifs, SA, ...) doivent avoir les mêmes primes que leurs collègues d'administration centrale. La direction de l'EX-DRE a chiffré cette revendication il y a quelques années. C'est une mesure équitable de bonne gestion des effectifs peut coûteuse que nous revendiquons. De même la cohabitation d'agents d'origine ministérielle différente avec des primes variant quelquefois du simple au double alors qu'ils effectuent des tâches similaires ne peut pas perdurer. La CGT revendique là aussi l'alignement des primes vers le haut, hors individualisation généralisée (CF PFR)

- Il doit en être de même pour les moyens sociaux :

- dans la plupart des services (y compris au siège de la DRIEA) nous n'avons plus de médecin de prévention. Les études de postes de travail ne sont plus faites, conséquences des différentes réorganisations: la souffrance au travail grandit avec les arrêts de travail, les agents « de route » sont de plus en plus exposés aux accidents sans que ces sujets soient appréhendés sérieusement. Les CLHS fonctionnent mal, Il manque également de vacances de spécialistes comme il y en a en centrale.
- L'offre de logement n'est également pas à la hauteur pour les nouveaux arrivants comme pour les autres agents, afin de réduire le coût des loyers dans le budget de leur famille et le temps de trajet domicile-travail.
- Une offre de restauration de qualité à un tarif non discriminatoire et équitable pour tous doit être rapidement mis en place en IdF. Ce qui est loin d'être le cas. (Tarif différent pour un agent d'une DR suivant le site de restauration – offre insuffisante sur certains SITES (PONANT,) ou fermeture autoritaires (Villabé, ...)).

Nous pourrions prolonger avec les crèches , ... Ce qui est possible en administration centrale doit l'être dans les autres services du ministère en Ile de France.

L'Ile de France a été une des premières régions à mettre en place la mutualisation des moyens supports, ce qui s'est traduit par la création du CSR (PSI dans les autres régions). Force est de constater que cette réorganisation à laquelle est venue s'ajouter la mise en place de nouveaux logiciels (REHICIT, ...) et qui a bien sur été l'occasion de faire disparaître des ETP, n'a pas permis d'améliorer le service aux agents (retard paiement : HS stagiaires, factures). La répartition à clarifier des rôles entre le CSR et les SG et surtout le manque d'arbitrage des directions, ne sont également pas étrangers à ces dysfonctionnements.

L'annonce faite, de réduire les moyens supports (dont font partie ces services) de 12 à 7% des effectifs est irresponsable. Les agents des DR ont besoin de services de proximité, ceux du CSR doivent pouvoir travailler dans des conditions correctes.

Il est maintenant temps que le ministère fasse cesser ces réorganisations de plus en plus rapides, qui n'ont pour principal raison que de concentrer les effectifs pour mieux les réduire encore, afin de redonner du sens au travail de chacun et de la visibilité sur l'avenir des services.

Pour le CETE IdF, la CGT réaffirme que la délocalisation du laboratoire de MELUN à SOURDUN est une faute politique qui se traduit déjà par un gâchis important d'argent public sans garantie d'amélioration du service public, bien au contraire. Le marché qui vient d'être passé pour les travaux préalables à cette délocalisation à SOURDUN, s'ils intègrent la construction d'une salle d'essai d'environ 200m<sup>2</sup> revendiquée par la CGT et le personnel livre, cette salle vide. Les paillasses, les sorbonnes, et les autres équipements nécessaires à la réalisation des essais sont absents du marché et ne sont pas financés à ce jour.

- La CGT demande que soit traduit dans le texte l'engagement pris par la DRH du ministère de maintenir l'indemnité de résidence des agents qui iront à SOURDUN.

- La CGT demande : que les agents du CETE IdF et du SETRA du futur site de SOURDUN mangent dans un

local qui leur sera réservé, et non avec les élèves et que les tarifs et la qualité des repas soient équivalents à l'offre qu'ils ont actuellement.

•Concernant l'offre de transport en commun, la CGT rappelle l'engagement pris pour qu'une liaison de transport bus appropriée soient mise en place entre MELUN et SOURDUN.

Pour finir, nous vous informons à prendre connaissance de la pétition largement signée par le personnel « Cinq bonnes raisons de ne pas aller à SOURDUN » qui a été remise au directeur du CETE à l'occasion de ses vœux.

Gaétan SILENE a déclaré en complément pour la CGT :

Monsieur Monteils c'est inadmissible de votre part de nous dire qu'il faut que nous construisions ensemble cette direction quand vous n'avez jamais voulu des OS lors de la préfiguration de ce service.

Aujourd'hui nombre d'agents rencontrent des soucis sur leurs payes, qui se traduit par le non-paiement de leur régime indemnitaire, avancement d'échelon pas pris en compte, arrêtés de promotions pas réalisés, blocage des heures supplémentaires, etc....., quand certaines vacataires ne sont pas payées, cela montre bien l'intérêt que vous portez aux personnels que vous avez sous votre responsabilité, merci REHUCIT!!!

Autre sujet, vos services n'ont pas su gérer les épisodes neigeux, ce fut une catastrophe en matière de service public, manque de sel pour saler les routes enneigées et verglacées.

Le directeur de la DiRIF avec l'appui du directeur régional de la DRIEA se permet de mettre en place des dispositions nouvelles qui ne sont pas inscrites dans le DOVH, qui sont aussi farfelues que sa gestion.

Il a même fait travailler les personnels d'exploitation en dépassant tous les temps de travail qui sont réglementés avec aucun respect de sa part.

La DiRIF a eu deux accidents très graves où les agents concernés ne pourront plus travailler. Les médecins annoncent l'amputation de sa jambe pour l'un et l'autre qui est paralysé du côté droit est en état végétatif.

La seule réponse du directeur est de refuser la proposition de la CGT lors du CLHS de la DiRIF de mettre une formation obligatoire de 15 jours en place pour tous les personnels avec le respect de la réglementation sur les temps de travail. Il préfère continuer à travailler sur son groupe de travail qui dure depuis an, continuer à faire n'importe quoi!!!

La CGT trouve cela inadmissible de votre part.

Jean-Claude NOEL a ensuite précisé l'intervention CGT sur « Le Grand Paris » : Grande politique régionale et nationale, lancée et suivie par le Président de la République, le projet du Grand Paris au delà des fracas médiatiques, présente d'évidentes fragilités.

Les contradictions entre son ambition et les politiques du Gouvernement réduisant de façon drastique les moyens de la fonction publique, peuvent la réduire à néant.

Les services déconcentrés du ministère en charge des territoires urbains denses du coeur de l'Ile de France, Paris, le Val de Marne, la Seine Saint Denis et les Hauts de Seine ont été brutalement affaiblis en 2009 par la suppression des 4 DDE de proche couronne transformées en Unités Territoriales de rang très inférieur et intégrées au niveau régional.

Les suppressions d'effectifs massives, la diminution des moyens d'études, les ambiguïtés quant au "leader ship" du projet, qui ne mettent pas notre ministère en position centrale et solide (ministère de l'aménagement du territoire en charge du sujet , ministère de la culture, stratégie du Préfet de région...) compliquent l'intervention de nos services. Ceux-ci constituent l'outil idéal pour l'État dans cette affaire : pluridisciplinarité et compétence des services, transports routiers, TC, aménagement, études,....

Notre ministre doit mettre ses déclarations et ses promesses en accord avec ses actes, et de façon urgente : Affirmer sa volonté politique, fournir les moyens nécessaires notamment en personnel, aujourd'hui notablement insuffisants pour la mise en oeuvre du projet dans toutes ses dimensions : étude des systèmes de transport, élaboration des nombreux Contrats de développement territoriaux,...."

Les autres OS sont intervenues pour conforter et compléter nos interventions : conséquences des déménagements successifs, manque d'effectifs, souffrance au travail, besoin de gestion de proximité, injustice (prime de déménagement « PONANT » de 400€ environ donnée aux agents « préfecture » de la DRIHL et de la DRIEA et pas aux autres, ...), manque d'accès handicapé à la DRIEA, séquelles laissées par le passage en force de la loi sur les retraites, ...

En réponse le Secrétaire Général du MEDDTL a déclaré ne pas vouloir se prêter au jeu stérile du contre argument à nos déclarations. Il a déclaré voir les choses avec un certain optimisme. Pour lui nous avons à faire face à de très nombreuses missions nouvelles. Il a vu un réel engagement des agents même s'il reconnaît des difficultés et de la souffrance. Il note des contradictions dans les différentes interventions entre une volonté de culture commune et une résistance aux déménagements. Il pense qu'il faut une organisation particulière en Ile de France. Sur le problème indemnitaire, il convient que c'est un sujet pour l'Ile de France (Centrale/autres services) mais concernant les différents régimes indemnitaires entre ministères, il déclare que la situation était déjà comme cela avant les réorganisations.

Karine MAMOUX a émis des doutes sur la réelle volonté des administrations à prendre en considération les inégalités des régimes indemnitaires entre fonctionnaires d'un même service mais de statut différent. Ainsi les ministères, intérieur et écologie, auraient du se concerter en amont sur l'attribution fin 2010 d'une prime exceptionnelle (env. 400€ voir plus haut) à l'ensemble des agents, quelque soit leur statut, affectés dans les services DRIHL et DRIEA concernés par l'opération de déménagement au Ponant, plutôt que de l'attribuer aux seuls agents « Préfecture ».

Elle a également évoqué la présentation faite par M. RUYSCHAERT, il y a quelque mois, de la nouvelle DRIEA à l'ensemble des agents. Le directeur avait en introduction mentionné l'analyse du conseil d'État soulignant le manque de lisibilité des missions nouvelles dans le cadre de la restructuration (ou déstructuration ?) des services de l'État « écologie » dans la région d'Ile-de-France. Si une des plus hautes instances de l'État a reconnu le caractère « usine à gaz » des nouvelles structures, il n'est pas étonnant que nos collègues rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions !

Pour conclure la CGT a fait remarquer au Secrétaire Général que le dialogue social au MEDDTL n'était pas respectueux des représentants syndicaux et par conséquent des agents qu'ils représentaient. Pour illustrer cette affirmation nous avons pris l'exemple du projet d'instruction RTT qui nous avait été présenté le 4 décembre dernier et qui actait d'une neutralisation de 90 jours de maladie avant d'écarter des Jours de RTT. Cet acquis faisait suite à plus de 10000 signatures du personnel en soutien à l'action engagée par la CGT il y a plus d'un an et a été traduit par écrit par le directeur de cabinet du précédent ministre du MEEDDM. C'est le 10 janvier que nous avons découvert incidemment sur le site d'un syndicat minoritaire, que l'instruction définitive avait été publiée le 6 janvier sans qu'aucun exemplaire n'ait été transmis à la CGT. Plus encore nous avons découvert que les jours de RTT seraient supprimés dès le 1<sup>er</sup> jour de maladie, bel exemple de respect du dialogue social ! Et comble de mépris malgré nos protestations la DRH du MEDDTL lors de la dernière réunion sur la RTT du 14 janvier n'a même pas évoqué le sujet ce qui a provoqué le départ de la délégation CGT. C'est évidemment pas avec cette approche comptable revancharde sur les 35h que l'on pourra étudier les incidences éventuelles du travail sur la santé et donc la maladie des agents.

Plus largement la CGT a fait remarquer au Secrétaire Général qu'il sous estimait la souffrance au travail dans les services, face aux réorganisations, déménagements, suppressions d'effectifs et manque de perspective. Nous avons rappelé qu'en Ile de France les collègues qui reçoivent des aides sociales du CLAS ont en moyenne 5€ par personne et par jour pour manger et qu'il conviendrait pour compléter notre éclairage qu'il rencontre également les équipes sociales et leur responsable.

Rappelons qu'au MEDDTL aussi, une quinzaine de collègues se suicident tous les ans sans que le ministère en tire réellement les enseignements, même si nous savons tous que ces actes extrêmes sont toujours difficiles à comprendre.

Le Secrétaire Général a semblé sensible à notre argumentaire.

La CGT s'est déclarée disponible pour en parler plus longuement et attend également les réponses manquantes à plusieurs de ses questions.

Affaire à suivre ....

Le secrétaire Général n'a visité qu'au pas de course nos services en évitant de trop rencontrer les agents et surtout pas les services qui bougent. **La semaine du 31 janvier au 4 février, l'adjoint de la DRH du MEDDTL, M. Ronald DAVIES, vient passer une ½ journée (laquelle ?) avec les agents du CSR-RH (et peut-être d'autres services ?). N'hésitez pas à l'interpeller pour lui faire connaître en toute liberté vos revendications, vos conditions de travail, ... Vos interventions compléteront utilement celles de la CGT.**

# Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2010

## «conduite des engins de service hivernale»

Étaient présents : Représentants de l'administration:

GARCIN Marie-laure, COSTILLE Alain, PECQUENARD Philippe, MICHEL Hubert, DAMBAUNE J-P, BETTING Monique, OHLMANN Didier....

Professeur DOMONT Alain

Pour la CGT : RECH Jean Marie, MILLUIT Yannick, SILENE Gaétan.

FO, CFDT,

-----

En préambule, la CGT est intervenue sur certains problèmes rencontrés à la DIR Nord notamment: Un responsable de district qui a voulu obliger des agents à ne pas prendre leur pause méridienne (au vu d'une pose de déviation) sous menaces de sanctions alors que ces agents sont intervenus parfois jusqu'à 26 heures consécutives pendant les périodes de neige peu de temps avant... Et nous avons signalé que la moindre des choses seraient de remercier les agents pour le travail fournis et accumuler plutôt que de les sanctionner.

La CGT est intervenue sur le décès d'un agent dans un trajet domicile travail que la direction de la DIR Nord ne veut pas reconnaître, malgré les interventions en CCHS des représentants syndicaux CGT au CCHS et les décisions prises suite à l'intervention du professeur DAUMONT.

La CGT est intervenue concernant les différentes procédures d'alertes de la DIR Nord et sur le directeur qui ne veut pas transmettre le rapport 2010 de l'inspecteur hygiène et sécurité de la DIR Nord.

La CGT est aussi intervenu sur les différents accidents survenus notamment à la DIR IF et signale que suivant le bilan CAUSALIS la DIR Nord et la DIR Est sont en tête des accidents de service.

Concernant l'une des procédures d'alerte concernant de l'amiante dans de l'enrobé à la DIR Nord, le professeur DAUMONT dit: «s'il y a de l'amiante une évaluation et des mesures de protections et de prévention doivent être mises en places immédiatement ».

### Madame Garcin rappel l'ordre du jour :

- ✓ présentation des documents CGT (power point + films)
- ✓ retour des rencontres sur le terrain des Inspections DIR Est et DIR MC
- ✓ présentation du document de l'administration sur la conduite des engins de service hivernal

La CGT présente un diaporama et deux films reflétant la réalité du terrain et illustré de différentes photos(matériel, accidents...)

L'administration présente un diaporama ou quelques arguments(la sécurité, le vécu des agents de la DIR Est et MC, la réglementation...) allaient dans le sens du deux par camion.

Madame Garcin nous signale qu'il y a nécessité de porter la réflexion sur :



- ✓ les organisations de travail
- ✓ l'environnement technique(possibilité d'amélioration)
- ✓ la vie directe des agents(répercussions sur la santé des agents et la vie familiale des agents)

FO DIR Est intervient pour dire que les organisations de travail ont effectivement changé(suite à l'intervention de la CGT faisant la relation entre le DOVH 2009/2010 et le DOVH 2010/ 2011 qui constate que les organisations de travail ont changé)

Le représentant du CETE appelle à l'automatisation de toutes les saleuses avec le remplacement systématique de toutes les vieilles saleuses.

Suite aux interventions de la Cgt et à la présentation du travail réellement effectué en viabilité hivernal l'administration a déclaré que les groupes de travail se termineront vers le mois de mai ou juin 2011, pour pouvoir sortir une circulaire et une instruction qui serait communiquées dans les services pour la prochaine saison hivernale 2011/2012 qui devront être appliquées.

La CGT est intervenu en disant qu'après la baisse d'effectif que «s'il y a 1 par camion» et après il n'y a plu personne pour saler» et intervient concernant les parcs dans les DIR «comment les agents vont ils pouvoirs faire un service public de qualité s'il n'y a plus d'OPA pour réparer les véhicules» ? Les délais d'intervention seront plus important. Comment imaginer des pannes de saleuses en DIR IF qui seront réparé que quelques jours plus tard.

L'administration nous annonce que l'objectif de ce groupe de travail doit se terminer au plus tard fin juin 2011, pour pouvoir sortir une circulaire et une instruction qui seront communiquées dans les services pour la prochaine saison hivernale 2011/2012 qui devront être appliquées.

Pour terminer la Cgt a demandé le rapport de l'inspecteur du travail du Nord qui a été transmis au ministère dans le cadre du décret 82-453



# S.N.P T.R.I.

## COLLECTIF CGT - D.I.R. Massif Central

Ardèche, Aveyron, Cantal, Haute Loire, Hérault, Loire, Lozère, Puy de Dôme



Il y a de très fortes disparités d'organisation VH au sein de la DIRMC.

Certains centres que ce soit sur autoroute ou sur bidirectionnel, évoluent en conduite accompagnée, tandis que d'autres sont en conduite non accompagnée.

Ce n'est pas forcément lié à la situation géographique, pour les conduites seules, mais plutôt à l'héritage des restructurations des DDE, suite à la décentralisation.

Le manque de personnel par rapport aux nombres de circuits, est le plus flagrant et on se rend compte que dans les centres où il serait nécessaire d'être 2 (essentiellement les centres de montagne où il y a plusieurs circuits), les agents partent seuls, faute d'effectif suffisant.

Là où il y a des équipages de 2, on se rend compte que le « stress » est atténué de la part des agents.

Ils se sentent plus en sécurité, l'accompagnant gérant les équipements de l'ESH tels la saleuse, l'aileron, la radio, le téléphone. C'est aussi lui qui assure le rechargement de la saleuse, la vérification du niveau de sel, le contrôle de la saleuse pendant le répandage, le dégivrage des balais d'essuie-glace, etc..., ainsi que le guidage du chauffeur dans les cas difficiles. Il est un élément sur lequel le chauffeur peut s'appuyer à tout moment. Évidemment, il remplacera le chauffeur pour lui permettre de libérer sa tension nerveuse due au stress de la conduite.

Nous avons en tête, à la DIRMC, le tragique accident du CAYLAR sur l'A75, où une jeune étudiante a trouvé la mort début Janvier 2011. Un équipage du CEI du CAYLAR, qui se trouvait en action de déneigement sur une bretelle de sortie de l'A75, aperçoit un véhicule arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence. Ils s'arrêtent et pendant que l'un prévenait l'équipe de sécurité afin qu'ils viennent sécuriser le VL en panne, le second demande à la conductrice de s'écarter au maximum de la chaussée et de se placer sur le talus de l'autoroute de l'autre coté du caniveau. Ils repartaient sur leur mission de déneigement quand ils se sont rendu compte qu'un véhicule venait de percuter la jeune femme à environ 6m du bord de chaussée. Ils ont immédiatement prévenu les secours et ont porté assistance à la malheureuse jeune femme (l'un des 2 agents est pompier volontaire) mais hélas en vain, sans parvenir à la ranimer.

Le fait d'être 2 aurait pu démontrer la nécessité de ne jamais intervenir seul, sans ce terrible concours de circonstances qui se termine par la perte douloureuse d'une vie humaine. Pendant que l'un prévient, l'autre sécurise.

Certains centres en bidirectionnel, ont pris l'option de supprimer les ailerons pour n'intervenir qu'à 1 même en cas de fortes chutes de neige, ce qui a pour conséquence de multiplier le nombre de passages, et de faire prendre d'énormes risques aux chauffeurs qui doivent désormais se serrer plus sur l'accotement afin d'élargir.

Des RDI refusent de faire partir à 2 dans des conditions extrêmes malgré des effectifs qui permettraient d'être 2. Il y a même des réticences pour l'obtention d'une pause repas. Un agent a travaillé 19h sur une amplitude de 20h30, a obtenu non sans mal un repos de 11h et a repris le travail à l'issue de ce repos pour une durée de 12h30 sans interruption et sans même pouvoir prendre un repas le soir, ceci au district centre de la DIRMC au point d'appui de LANARCE.

Nous avons évoqué, lors de la visite de Mme BETTING de la DRH, les conditions d'insécurité en étant seul, et malgré tout, la conscience professionnelle des agents qui n'hésitent pas à prendre des risques, afin de tenir le réseau routier dont ils ont la charge dans des conditions de circulations acceptables. Toutes les caractéristiques doivent être prises en compte que ce soit les équipements des engins ( largeurs des lames, présence d'aileron, manipulation de la saleuse, de la radio, du téléphone, etc...), les configurations des réseaux routiers (autoroute, alternance entre 2X2 voies, 3voies et bidirectionnel, traversées d'agglomérations avec présence d'îlots centraux et de rétrécissement de chaussée, rampes où il faut souvent « slalomer » entre les véhicules en difficulté, cols > 1000m d'altitude(nombreux à la DIRMC), sorties de tunnels, proximité de ravins où la vigilance doit être accrue, dépôts de chargement isolés, etc...), les différents comportements que peuvent avoir les usagers ou les agents en présence d'évènements particuliers comme la neige, le verglas, le brouillard, la « burle », etc...

Pour conclure, il ne faut négliger aucun paramètre pour ce qui peut sembler, aux yeux de quelques ronds de cuir confortablement installés dans leur fauteuil ministre à leur bureau surchauffé, comme superflu d'intervenir à 2 dans un camion, car pendant que l'un conduit, l'autre dort. Loin de la réalité qui est le terrain sur lequel de nombreux agents s'éreintent et se font insulter par des usagers qui ne comprennent pas pourquoi ils se retrouvent bloqués par 2cm de neige, alors que la météo l'avait annoncé depuis « 6 mois », ces « gouvernants » n'ont aucune considération des personnels du bas de l'échelle, qui tous les jours un peu plus, se demandent ce qui les attend le lendemain comme coup de bâton.

Un représentant C.G.T. de la D.I.R. Massif Central

Le 28 janvier 2011



**S.N P.T.R.I**  
**COLLECTIF CGT**  
**D.I.R. Massif Central**

Ardèche, Aveyron, Cantal, Haute-Loire,  
Hérault, Loire, Lozère, Puy de Dôme



Rencontre des représentants du personnel membres du CLHS avec Mme BETTING, responsable du pôle organisation du travail à notre ministère le 4 janvier 2011 au siège de la DIRMC à Clermont-Ferrand.

Étaient présents à cette réunion:

Mme BETTING DRH/GREC4

GUERIN M ASP

DAUDE R, GRASSELI B, HAVEZ C, ROBERT N, VIALARD G, représentants CLHS CGT

PALET P, MALAVIELLE JL, représentants CLHS CFDT

En préambule, présentation de Mme BETTING. Elle est ingénieur hygiène et sécurité, vient du ministère de la défense où elle a occupé les fonctions de chargé d'H&S pendant 14 ans, et a intégré notre ministère depuis seulement 4 mois.

Le but de cette rencontre est de tenter de définir les conditions de conduite accompagnée ou non en VH.

Elle nous explique que le ministère a lancé cette mission, suite aux incessantes relances des organisations syndicales au niveau national en faveur de la conduite accompagnée.

Nous nous efforçons de faire taire la rumeur comme quoi les agents insistent pour la conduite accompagnée dans un but uniquement lucratif, même si cet aspect n'est pas négligeable, et que seule la sécurité des personnels et des usagers motive notre détermination.

La conduite non accompagnée, là où elle se pratique, résulte du fait de la volonté de certaines DDE à l'époque où nous étions sous ce régime, d'imposer des organisations de travail, en optimisant au maximum les effectifs déjà restreints .

Ces pratiques se sont pérennisées après le passage en DIR, puis, sous les pressions de l'administration, en évoquant les réductions d'effectifs et la menace de la privatisation de certains circuits, se sont accentuées jusque dans des centres de la DIR qui auraient très bien pu continuer en conduite accompagnée.

Il est vrai que le débat entre les partisans de la conduite à 2 et ceux de la conduite seul existe bien au delà de notre hiérarchie.

Beaucoup d'agents, que ce soit sur autoroute ou sur bidirectionnel, préfèrent conduire seul en VH. Pourquoi? Est-ce la crainte que leurs collègues gagnent plus d'argent qu'eux, ou qu'ils aient plus d'heures à récupérer? Est-ce de la jalousie?

On a défini énormément de critères justifiant la conduite accompagnée que ce soit sur autoroute ou sur bidirectionnel tels les conditions météo, les spécificités des circuits, la multitude d'équipements à gérer, les conditions de chargement, le stress, etc...

Nous avons bien dialogué avec Mme BETTING, qui est restée à l'écoute tout au long de nos argumentations, et qui a semblé comprendre nos motivations.

Elle s'est rendue le lendemain 5 janvier, aux CEI de St FLOUR et St CHELY, où elle a pu tester les conditions de circulation à bord d'un camion VH sur l'autoroute A75.

Le 6 janvier, dès 4 heures du matin, elle a suivi un patrouilleur du CEI de MENDE à bord de son camion et a pu apprécier une opération de salage en conduite non accompagnée.

Enfin, vers 10 heures, elle a rejoint le CEI de BRIOUDE pour une nouvelle démonstration avec lame, aileron, saleuse, radio, traversée d'agglomérations avec îlots centraux, alternances de passages en 3 voies, 2x2 voies, bidirectionnel et pour terminer, une simulation de chargement en dépôt isolé avec le phénomène du « mottage » du sel qui oblige les agents à monter sur la saleuse pour casser les mottes.

Elle se rend dans 2 autres DIR avant de rendre son rapport au ministère pour le 27 janvier.

Elle nous a dit clairement que le bidirectionnel n'était pas comparable avec l'autoroute qu'elle a trouvé plus « monotone ».

Domage qu'il n'y ait pas eu des conditions météo avec un peu de neige et de burle, quelques véhicules en travers et des usagers qui « ralentissent » pour qu'elle se rende vraiment compte des conditions dans lesquelles nous évoluons.

LES REPRESENTANTS CGT DU CLHS.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50  
E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) – Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 4 février 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,  
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des  
Transports et du Logement,  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de la mise en oeuvre de la filiale commune entre l'IFSTTAR et EGIS, nommée LCPC-experts. Vous trouverez en pièce jointe, le document présenté le 31 janvier par le Directeur Général du LCPC-experts avec nos commentaires.

Nous tenons à dénoncer l'attitude de l'IFSTTAR, et particulièrement de sa directrice générale, qui met tout en oeuvre pour démanteler l'activité d'expertise existant dans les laboratoires des CETE et transférer cette activité vers un secteur échappant au contrôle de l'Etat. Nous vous rappelons que le réseau des CETE-Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées est constitué de près de 3 000 agents, dont beaucoup sont considérés comme des spécialistes, voire des experts de niveau international.

Il est de fait que lors de la création de l'IFSTTAR, la préfiguratrice a combattu le front uni des syndicats qui réclamait la sécurisation des liens naturels entre les laboratoires régionaux et le laboratoire central des ponts et chaussées. Sur ce point, nous vous renvoyons au compte rendu du CTPM du 7 octobre 2010. Nous constatons parallèlement une externalisation de l'activité d'expertise assurée pour partie par des agents des laboratoires régionaux.

De plus, suite à la décision dissimulée par feu le LCPC de création du LCPC-Experts, sa mise en oeuvre se déroule maintenant en dehors de tout contrôle démocratique, notamment de la représentation des agents. Effectivement, en attente d'élections des représentants du personnel, les Conseils d'Administration et Scientifique se tiennent actuellement et durant toute la période transitoire sans représentants du personnel pouvant s'exprimer (avec voix délibérative). En outre, le comité inter-LPC ne nous semble pas avoir eu connaissance de l'instauration de LCPC-Experts, et a fortiori n'a pu émettre d'avis quant à l'impact sur les LPC et sur les missions exercées par les agents.

Au travers de cette lettre, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences de la naissance d'une filiale regroupant l'IFSTTAR et EGIS. D'une part, ce sont l'indépendance et la neutralité de l'Etat qui sont en jeu, et en l'espèce les récentes affaires, telle que celle du Médiateur, démontrent combien cette indépendance et cette neutralité sont essentielles. D'autre part, l'Etat apporte un soutien essentiel aux collectivités territoriales, afin d'éviter toutes dérives conduisant à des dépenses inutiles pour l'ensemble de la nation. Or,

en ces temps de contrainte budgétaire de tous les acteurs publics, nous pensons qu'il est inutile de provoquer une augmentation globale des dépenses publiques. Car, soyez assurée que l'objectif d'EGIS, comme toute entreprise privée, même rattachée à la Caisse des Dépôts et Consignations, est de pérenniser l'existence et la rentabilité de son secteur d'activité. Ainsi, la maîtrise par les acteurs du BTP de l'ensemble du processus de création, de réalisation, de contrôle et maintenant d'expertise conduira indiscutablement à une sur-qualité coûteuse et inutile pour les citoyens, le but étant de générer en permanence de l'activité et non d'assurer le développement durable. En l'espèce, le cas de la gestion de l'eau en France principalement par deux groupes privés fait référence et motive la puissance publique à régir directement ce secteur. A contrario, la sous-qualité est tout aussi préjudiciable puisqu'elle oblige à entreprendre des réparations très coûteuses. L'exemple de la dégradation des chaussées par manque d'entretien est marquant.

Nous vous faisons part de notre étonnement. Le Ministère finance en partie les activités de recherche de l'ex-LCPC et dispose de services compétents pour valoriser cette recherche en expertise et en ingénierie. Pourquoi ne pas avoir re-formalisé ce partenariat ? Considérez vous les CETE-Laboratoires des Ponts et Chaussées comme des services amenés à disparaître ?

Nous ajoutons que la création de cette filiale détourne de fait le statut d'EPST de l'IFSTTAR, puisque LCPC-Experts est fondé sur un statut de SAS (société par actions simplifiée), encore plus proche d'une structure privée qu'un EPIC. Qui plus est, la Représentation Nationale, a-t'elle seulement connaissance au travers des budgets votés pour notre ministère de ce contournement juridique, des conséquences de cette privatisation larvée de ce service public d'expertise et du détournement des flux financiers engendré pour alimenter EGIS au travers de sa filiale ?

Par conséquent, nous vous demandons, en tant que ministre de co-tutelle de l'IFSTTAR, de prendre la décision politique d'arrêter ce processus d'externalisation, dans le souci du principe de précaution qui veut que l'Etat soit en mesure de conserver en toute indépendance et neutralité sa capacité d'arbitrage au meilleur coût. Nous exigeons d'autant plus cette décision que les compétences existent encore au sein des laboratoires régionaux et que son absence provoquerait une hémorragie de celles-ci, ce qui dans un contexte de dégradation des infrastructures et de diminution des budgets d'entretien serait néfaste au service public et à l'image du Ministère.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général de l'USSER,



Philippe Garcia

Copie : Mme. la Directrice du Cabinet du MEDDTL,  
M. le Secrétaire Général du MEDDTL,  
Mme la Commissaire Générale au Développement Durable,  
Mme la Directrice de la Recherche et de l'Innovation,  
Mme la Directrice de l'IFSTTAR.



## Compte-rendu du Comité technique paritaire central (CTPC) des Directions départementales interministérielles (DDI) du 3 février 2011

Le premier Comité technique paritaire placé auprès du Secrétaire général du Gouvernement (SGG) des DDI s'est tenu le 3 février 2011 avec à l'ordre du jour :

1/ Approbation du Règlement Intérieur.

2/ Compétences du Comité Technique Paritaire des DDI.

3/ Point d'information :

- moyens des DDI (programme 333, immobilier, convergence des systèmes d'information),
- mise en œuvre de la charte de gestion Ressources Humaines des DDI.

4/ Textes soumis pour avis :

- arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'Etat dans les DDI,
- arrêté relatif aux cas de recours aux astreintes dans les DDI,
- arrêté relatif à l'organisation du temps de travail dans les DDI.

### Réunion du CTP central des DDI du 3 février 2011

Le CTP central des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011. La CGT, élue première organisation lors des élections du 19 octobre, s'est faite la porte-parole du mécontentement et des attentes des personnels en ce qui concerne les missions, l'emploi, les conditions de travail et les droits des personnels.

Nous avons engagé un travail unitaire avec l'UNSA et la CFDT auquel a refusé de se joindre FO, ce que nous regrettons. La sollicitation demeure car il paraît indispensable de porter le plus largement les revendications des personnels. Les quelques résultats obtenus lors de la réunion sont à mettre à l'actif de ce travail unitaire.

Dans le cadre de l'intersyndicale CGT-UNSA-CFDT, nous avons conditionné notre participation au CTP au retrait du point 4 de l'ordre du jour qui visait à avaliser tels quels les textes sur le temps de travail et l'entretien professionnel. Nous avons obtenu la réunion de groupes de travail avant la réunion d'un nouveau CTP.

A cette condition, nous avons accepté de siéger.

### **Pas un mot sur les suppressions d'emploi et le devenir des missions !**

Le secrétaire général du Gouvernement (SGG), Serge Lasvignes, dans la réponse aux interventions préliminaires des organisations syndicales n'a pas dit un mot sur les demandes que nous formulons de porter un coup d'arrêt aux suppressions de missions et d'emplois. Pour lui, «la réforme peut avoir des effets utiles ». ...

Cela montre la nécessité de se mobiliser dans toutes les DDI, comme au plan de la Fonction publique pour stopper la mécanique infernale de la RGPP qui vise à liquider missions, emplois et parfois même y compris les structures qui les portent.

### **Une ouverture en matière de dialogue social**

Au niveau du dialogue social, nous notons une donnée nouvelle que veut porter le SGG suite à nos demandes.

Ainsi la réunion de groupes de travail et l'accord sur le règlement intérieur qui permet aux suppléants de siéger. Nos amendements ont été pris en compte, vote pour : CGT, UNSA, CFDT ; abstention : FO.

Nous avons dénoncé la lettre de mission du ministère de l'Intérieur du 15 novembre 2010 chargeant un sous-préfet d'«examiner dans quelles conditions la sous- direction des personnels pourra à terme prendre en compte le suivi du volet RH de la Réate»...

Le SGG a pris ces distances au regard de cette mission et déclare que ces questions relèvent du CTP central. A suivre donc....

Sur plusieurs points :

- Hygiène et sécurité : en fonction des besoins, cette question pourra être traitée par le CTP central,
- Action sociale, un groupe de travail devrait se mettre en place,
- Systèmes d'information, la « mutualisation » est en cours, mais dans des conditions très discutables qui nécessitent l'intervention des personnels. Malgré le discours lénifiant tenu par le représentant de l'administration indiquant que chacun gardera son poste, les effets sur l'emploi ne peuvent pas être minorés.
- Sur le programme 333 et la mutualisation des moyens des services, nous avons, sur ce point-là aussi, demandé d'avoir tous les éléments d'information et la réunion d'un groupe de travail.

Différentes précisions sur le calendrier de travail seront communiquées prochainement.

## **Déclaration CGT**

Lors des élections aux CTP des DDI, la CGT s'est engagée, auprès et avec les personnels, à agir pour les missions, les emplois, les droits et garanties.

Élue première organisation, la CGT est porteuse de revendications remettant l'intérêt général au cœur de l'action publique.

La réunion du CTP central des DDI, de ce jour, se tient dans un contexte de destruction de missions et des emplois. Au cours des derniers mois, la situation a encore empiré.

D'ores et déjà, vous devez admettre que votre réforme de réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat est un échec patent s'agissant de la réalité et de la qualité du service public rendu. Elle ne peut répondre aux demandes exprimées par les citoyens et aux besoins grandissants d'une intervention de l'État au service des usagers et des collectivités. Vous devez en tirer toutes les conclusions.

Au motif d'une prétendue politique de réduction des déficits publics, l'hémorragie des effectifs s'accélère avec à la clé l'abandon de missions de contrôle, d'ingénierie publique, d'expertise et de prévention, avec l'assujettissement aux exigences de groupes privés auxquels sont ainsi offerts de juteux marchés. Les missions nationales des administrations sont également mises en cause. Plus de 100 000 emplois ont disparu en 3 ans. Dans les DDI, cela s'est traduit par la suppression en moyenne de 10% des emplois en janvier 2010 et 2011 s'annonce sous les mêmes auspices.

Nous exigeons que soit mis fin à cette politique destructrice du service public qui est également lourde de conséquences en termes économiques et sociaux.

La situation des personnels se dégrade, qu'il s'agisse des conditions dans lesquelles ils doivent exercer leurs missions ou de la gestion de leurs droits et garanties tant au plan local que national.

La vie au travail se détériore, générant perte de sens, stress, souffrance au travail parfois jusqu'au suicide.

Les récentes annonces touchant aux questions statutaires participent de cette déstabilisation, les agents ayant conscience de devenir des objets que l'on déplace au gré des priorités définies par des gestionnaires. Que penser de la lettre de mission du 15 novembre 2010 du ministère de l'intérieur touchant aux organisations de gestion du personnel dans les DDI, dont tant les syndicats que les chefs de services ont appris l'existence par voie de presse ?

Les inquiétudes des personnels sont réelles et justifiées. Leur colère l'est également dans un contexte de régression historique des rémunérations alors qu'au 1<sup>er</sup> janvier est entrée en application l'augmentation des prélèvements « retraites » et de gel du point d'indice.

La CGT vous demande l'ouverture de négociations sur trois points indissociables :

- L'évolution des politiques publiques et des missions,
- Les moyens, notamment les enjeux sur l'emploi et les crédits de fonctionnement,
- Les droits et garanties collectifs des personnels.

En effet, l'ordre du jour de ce CTP montre la césure entre les missions et les moyens des services et les droits et garanties des personnels. Il apparaît ainsi comme une instance purement gestionnaire, déconnectée des besoins de service public comme si l'organisation des services et la situation des personnels pouvaient se concevoir sans prendre en compte cette spécificité.

Ce constat est tellement vrai que, pour cette première réunion, vous avez prévu de faire voter des textes portant sur des sujets aussi importants que l'évaluation, les astreintes et le temps de travail, le tout sur une demi journée et sans véritable concertation approfondie avec les



organisations syndicales. Espérez-vous faire de ce CTP une simple chambre d'enregistrement ?

Après le retrait du point 4 unanimement réclamé, la CGT, vous demande de modifier l'ordre du jour de ce CTP en retirant également le point 3 qui, au demeurant n'a fait l'objet d'aucune communication de documents et ne peut être qu'un simple point d'information. Les thématiques du point 3, comme celles du point 4 et ce sans exclusive, doivent faire l'objet de groupes de travail.

En conclusion, la création des DDI est une des décisions emblématiques de la RGPP que la CGT a combattues et combat encore. Nous en demandons l'abandon de la RGPP.

Nous exigeons par ailleurs :

-des garanties sur les missions et les emplois, l'arrêt des suppressions de missions, l'élaboration d'un plan pluriannuel de recrutements sur des emplois statutaires,

-la reconstruction d'une cohérence nationale d'intervention des services depuis le niveau national, les directions régionales et les directions départementales,

-le renforcement des garanties statutaires des personnels afin d'assurer l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général et non des intérêts privés, la titularisation des personnels contractuels et précaires,

-l'ouverture d'un débat public sur les missions de service public, à tous les niveaux, en impliquant les personnels mais également les usagers et les élus.

Ne doutez pas que les personnels seront attentifs aux réponses que vous apporterez et qu'ils restent mobilisés pour défendre leurs intérêts et les valeurs du service public.

**A noter : La réunion des représentants CGT des CTP des DDI et des Directions régionales de la région Rhône-Alpes est proposée à Lyon le 16 mars. Un dossier et une convocation seront envoyés.**

**Les camarades des autres régions sont sollicités pour organiser de telles réunions qui doivent permettre de débattre ensemble de la situation de nos différents services et de mener des actions revendicatives communes, sans oublier l'enjeu commun que représentent les élections générales dans la Fonction publique d'octobre prochain. Les camarades des différentes organisations nationales concernés (fédérations et syndicats nationaux) seront invités à y participer.**



## Deuxième séance de négociations sur les non-titulaires à la Fonction publique

Cette deuxième séance de négociations sur les agents non-titulaires a eu lieu le 26 janvier.

A cette occasion, la CGT a brièvement – mais clairement et fermement - rappelé ses priorités. En particulier, en s'appuyant sur une lettre de Georges Tron envoyée récemment aux organisations syndicales, elle a réaffirmé 2 points essentiels et incontournables :

⇒ Dans sa correspondance, le Secrétaire d'Etat déclare être résolument attaché à « *l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires* ».

En plein accord avec ce socle du Statut Général, la CGT a, de nouveau, souligné que ce n'est pas étendre les cas de recours au non-titulariat qui est nécessaire mais, tout à l'inverse, que c'est bien de les réduire de manière drastique qui est indispensable.

⇒ Toujours à partir du même principe que la norme - toujours d'actualité – de l'emploi dans la Fonction publique est bien statutaire, la CGT a redit que le « *dispositif de titularisation* » devait être ouvert à tous les agents non-titulaires exerçant leurs fonctions sur un besoin permanent quelle que soit la nature et le financement de leurs contrats.

La CGT a insisté également sur la mise en place de moyens de contrôle et de sanctions financières, la création d'une prime de précarité, la fin du système du « *reçu-collé* » dans la Fonction publique territoriale, la question du titulariat dans certaines institutions dérogatoires...

La réunion a duré toute la journée.

D'ores et déjà, 3 nouveaux rendez-vous sont programmés : les 3, 7 et 10 février.

Avant la première de ces prochaines rencontres, le projet de document servant de base aux négociations sera amendé par la Fonction publique.

Même si elles sont encore notoirement insuffisantes, le gouvernement fait des concessions. Nous devons donc poursuivre et amplifier notre campagne.

**Une intersyndicale de la Fonction publique se tiendra le 1<sup>er</sup> février en fin d'après-midi.**

Montreuil, le 28 janvier 2011



## Supplément familial de traitement : réunion du 28 janvier 2011 Syndicats/ DGAFP

Le 3 juin 2010, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Georges Tron, a affirmé aux organisations syndicales la volonté gouvernementale de réformer le supplément familial de traitement (SFT) et l'indemnité de résidence, « à budget constant ».

La méthode de concertation, générale à l'ensemble des sujets, est d'organiser des réunions techniques, devant déboucher sur une proposition de protocole d'accord, ouverte à la négociation.

Les discussions sur le supplément familial de traitement ont lieu avant celles sur l'indemnité de résidence.

### Le contexte :

Le 28 janvier s'est tenue la 2ème réunion sur le SFT, après une première en décembre.

Le SFT est un élément de la rémunération, et non une prestation familiale, aujourd'hui de 2,29 € pour un enfant, de 3 % du salaire indiciaire pour 2 enfants, de 8 % pour 3 enfants, de 6 % par enfant supplémentaire. Un petit montant fixe (15 € maximum) pour 2,3,4, ..., enfants est de fait résiduel. La dépense totale est d'1,5 milliard d'euros.

La variabilité est limitée par la référence à un indice plancher (449 majoré) et à un indice plafond (717 majoré).

Les montants mensuels versés au printemps 2010 vont de :

- un enfant : 2,29 euros
- deux enfants : 72,73 à 109,77 euros
- trois enfants : 180,72 à 279,50 euros
- par enfant au-delà de trois on rajoute de 128,69 à 202,76 euros.

La CGT demande l'établissement d'un forfait, calculé à partir des montants maximum, en référence à un montant indiciaire, et l'introduction d'un SFT pour un enfant beaucoup plus conséquent (60 % de celui pour 2 enfants). Ainsi un tiers du coût des enfants, restant après impôts et prestations sociales, serait pris en charge pour les deux premiers enfants, et la moitié à partir du 3ème (voir le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2010).

Les signataires des accords Jacob étaient arrivés en 2007 à un scénario établissant un forfait, calé sur l'indice majoré 485, et introduisant un forfait plus conséquent pour un enfant, avec un montant de 43,42 € pour un enfant, 88,83 € pour deux, 195,37 € pour 3, et 141,11 € en plus pour chaque enfant au-delà de trois. Le coût était de 200 millions d'euros supplémentaires par an. Cette hypothèse n'a jamais été mise en œuvre.

### Où en est-on ?

Un consensus s'est dégagé sur l'architecture d'une réforme, autour de l'idée d'un forfait non variable et d'un montant plus conséquent pour un enfant. Mais, une réforme à budget constant est inacceptable pour l'ensemble des organisations syndicales.

Les hypothèses présentées par la DGAFP en décembre consistaient à généraliser le montant **minimum** pour deux enfants et au-delà, et à établir un forfait pour un seul enfant à 30 euros, ce qui permet de maintenir un budget global quasi-constant. Ce qui, pour les centaines de milliers d'agents ayant deux enfants et plus avec un indice supérieur à 449 majoré, irait dans le sens de la perte de pouvoir d'achat que subissent les fonctionnaires, et contre laquelle nous mobilisons au travers de la pétition intersyndicale.

La réunion du 28 janvier a permis à la DGAFP d'exposer sa conception de la mise en œuvre de la réforme. On différencierait le « *stock* » et le « *flux* » parmi les ayants-droits. Tant qu'on ne change pas de nombre d'enfants, on fait partie du stock et le SFT est calculé selon l'ancien système, mais quand on change de nombre d'enfants (en plus ou en moins) on fait partie du flux, et on entre dans le nouveau système forfaitaire.

Ainsi les agents touchant aujourd'hui 2,29 euros par mois pour un enfant continueraient à ne toucher que 2,29 €, pendant de nombreuses années, tandis que les nouveaux parents d'un enfant toucheraient un forfait plus important.

Une telle hypothèse, assise sur des contraintes budgétaires fortes, est inacceptable pour l'ensemble des syndicats. D'autant plus que les réductions d'effectifs passées ont déjà fortement réduit le nombre de bénéficiaires du SFT.

Aucune hypothèse de montant forfaitaire ne nous a été présentée le 28 janvier.

### **Où va-t-on ?**

Si un consensus se dégage sur une architecture de réforme, ce qui est le cas, il est possible que la règle d'une réforme à budget constant soit dépassée, les marges de manœuvres financières restant cependant réduites, selon la DGAFP.

Le cabinet du ministre arbitrera rapidement et dans quelques semaines nous saurons quelle forme prendra la proposition gouvernementale, protocole d'accord particulier ou intégration de la problématique du supplément familial de traitement dans la négociation salariale globale.

Dans la situation d'une réforme à budget constant, il n'y a aucune négociation possible de la part de la CGT.

**Concernant l'indemnité de résidence**, les travaux seront sans doute retardés, le temps que l'INSEE avance dans la mise au point d'un instrument statistique, aujourd'hui inexistant, permettant de mesurer le coût de l'immobilier par agglomération et département. L'idée que certaines domiciliations, qui ont connu de fortes hausses du coût de la vie « *immobilier* », intègrent le dispositif paraît acquise.

Montreuil, le 31 janvier 2011



## Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

### Décembre 2010

Indices INSEE :      Décembre 2010  
Valeur du point au 1er juillet 2010 = 4,6303 €

**perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix  
(les pertes de pouvoir d'achat datent de la desindexation en 1983)**

hors tabac	avec tabac
-9,29%	-10,51%

évolution des prix au cours du mois :

hors tabac	avec tabac
+ 0,4	+ 0,5

évolution des prix depuis le 1/1/2000

hors tabac	avec tabac
19,18%	20,51%

évolution du point d'indice fonction publique depuis le 1er janvier 2000

9,05%
-------

Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2000 le point d'indice de la fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à :

hors tabac	avec tabac	
5,060	5,117	point virtuel indexé sur l'indice Insee
-0,430	-0,487	différence avec le point réel

#### Données

hors tabac	avec tabac	
101,2	101,3	prix au 31 déc 1999 (base Insee 100 en 1998)
<b>120,61</b>	<b>122,08</b>	<b>indices INSEE actualisés</b>
19,18%	20,51%	évolution en % depuis le 1er janvier 2000
119,18	120,51	niveau en base 100 au 31 déc 1999
4,246		point d'indice au 31 déc 1999
<b>4,6303</b>		<b>point d'indice actualisé</b>
9,05%		évolution en % depuis le 1er janvier 2000
109,05		niveau en base 100 au 31 déc 1999

**Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire  
depuis le 1er janvier 2000  
par catégorie pour les échelons de fin de grade  
Décembre 2010**

<b>Grille type catégorie C : adjoint administratif</b>						
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	2ème classe (E3)	1ère classe (E4)	principal de 2ème classe (E5)	principal de 1ère classe (E6 adm.)
échelon de fin de grade			11ème	11ème	11ème	7ème
Indices bruts			388	413	446	479
<b>indices majorés</b>			<b>355</b>	<b>369</b>	<b>392</b>	<b>416</b>
salaire indiciaire brut	4,63	5,06	1 644 €	1 709 €	1 815 €	1 926 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			1 796 €	1 867 €	1 984 €	2 105 €
<b>perte mensuelle</b>			<b>-153 €</b>	<b>-159 €</b>	<b>-169 €</b>	<b>-179 €</b>

<b>grille type catégorie B : secrétaire administratif</b>						<b>Technicien supérieur</b>
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	de classe normale	de classe supérieure	de classe exceptionnelle	en chef
échelon de fin de grade			13ème	8ème	7ème	8ème
Indices bruts			544	579	612	638
<b>indices majorés</b>			<b>463</b>	<b>489</b>	<b>514</b>	<b>534</b>
salaire indiciaire brut	4,63	5,06	2 144 €	2 264 €	2 380 €	2 473 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			2 343 €	2 475 €	2 601 €	2 702 €
<b>perte mensuelle</b>			<b>-199 €</b>	<b>-210 €</b>	<b>-221 €</b>	<b>-230 €</b>

<b>grille type catégorie A : attaché</b>				
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	attaché	attaché principal
échelon de fin de grade			12ème	10ème
Indices bruts			801	966
<b>indices majorés</b>			<b>658</b>	<b>783</b>
salaire indiciaire brut	4,63	5,06	3 047 €	3 626 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			3 330 €	3 962 €
<b>perte mensuelle</b>			<b>-283 €</b>	<b>-337 €</b>

<b>administrateur civil</b>				
	valeur mensuelle point d'indice	valeur point d'indice s'il avait suivi l'inflation	administrateur civil	administrateur civil hors classe
échelon de fin de grade			9e	7e
Indices bruts			966	HEB3
<b>indices majorés</b>			<b>783</b>	<b>1058</b>
salaire indiciaire brut	4,63	5,06	3 626 €	4 899 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation			3 962 €	5 354 €
<b>perte mensuelle</b>			<b>-337 €</b>	<b>-455 €</b>



Déclaration de la CGT

## POUR UNE AUTRE POLITIQUE DU LOGEMENT !

Le 16<sup>ème</sup> rapport de la Fondation Abbé Pierre et une récente publication de l'Insee sont venues rappeler et confirmer la réalité du mal logement en France, dont nul aujourd'hui ne peut nier l'ampleur et l'aggravation. Il est une des facettes de la crise du logement.

Bien sûr les mal logés sont issus des populations dont les revenus sont les plus faibles, les plus précaires. Mais au-delà des personnes les plus vulnérables, le mal logement touche aussi de plus en plus de salariés, de retraités du fait de la faiblesse des rémunérations et des pensions. L'insuffisance du nombre de logements disponibles et des niveaux de prix et de loyers insupportables pour beaucoup, contraignent ceux qui doivent se loger à accepter des logements trop petits pour eux et leur famille, n'ayant parfois pas le confort qu'ils souhaiteraient, beaucoup trop loin de leur travail, des services et des écoles... et beaucoup trop chers. Et que dire de l'accès au logement des jeunes, étudiants et salariés, qui demeure un véritable parcours du combattant ...

Le logement est un droit fondamental, un besoin essentiel pour tous. A le considérer comme une marchandise, le gouvernement pousse les prix immobiliers et les loyers à la hausse, réduit la capacité globale de production des logements locatifs sociaux, mystifie le pays en voulant faire croire que l'accession à la propriété généralisée est LA réponse à la crise du logement en France.

Lutter contre le mal logement, c'est agir pour une autre politique du Logement. La CGT est porteuse de propositions :

- renforcer les prérogatives des commissions logement au sein des comités d'entreprise,
- rendre aux salariés le « 1% logement »,
- revoir le Droit Au Logement Opposable sur la base des propositions du rapport du Conseil Économique et Social Environnemental et la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain (SRU) en obligeant au respect des 20% de logements sociaux locatifs dans un délai raccourci,
- développer une politique foncière publique pour réduire la spéculation,
- créer un service public du logement.

Pour la CGT, il est indispensable et urgent d'œuvrer à la création d'un rapport de force qui tisse les convergences les plus larges possibles permettant ainsi d'inverser cette situation. Réflexions et propositions partagées, actions communes, la CGT s'engage. Il en va ainsi de notre participation à une journée d'action avec le mouvement associatif, des partis politiques et d'autres organisations syndicales le samedi 12 mars pour l'arrêt des expulsions, contre le logement cher et pour la production massive de logements sociaux.

Montreuil, le 3 février 2011



# PACTE DU SERVICE PUBLIC

Orly les 29&30 janvier 2011

## PREAMBULE

En France, en Europe et dans le monde, les crises financières, sociales et écologiques qui se succèdent sont la démonstration des échecs du capitalisme et de la concurrence « libre et non faussée » sacralisée que l'on nous impose depuis des décennies.

Dans cette lutte sans fin au profit d'une minorité, les populations payent le prix fort. Partout, les services publics, les protections sociales sont la cible des agressions les plus violentes, car ils sont un symbole de prééminence de l'intérêt général, de progrès social et de solidarité. Depuis quatre décennies, les inégalités - que le service public contribue normalement à réduire - n'ont fait que croître.

C'est bien une inquiétante régression qui s'installe. Tant sur les plans économiques qu'écologiques, que sur ceux des droits et des libertés fondamentales, surtout pour les populations les plus dominées, marginalisées ou démunies (peuples du "Sud", personnes âgées démunies, femmes, réfugié(e)s et migrant(e)s, travailleurs(euses) précaires...).

Face à cette offensive de grande ampleur, les populations se mobilisent pour ne pas payer la note d'une crise dont elles ne sont pas responsables et pour construire des alternatives. Dans le domaine des politiques publiques de nombreuses luttes sociales ont eu lieu et se poursuivent : la santé, les retraites, l'éducation, la recherche, la Poste, l'énergie, l'eau, la petite enfance, le logement, la culture, les transports, etc.

Si nous voulons éviter la barbarie, la désespérance et le fatalisme, si nous voulons que les résistances et les luttes débouchent, il nous faut opposer et proposer un autre projet de société dont le Service Public est un des éléments moteurs.

A la priorité donnée aujourd'hui à l'accumulation des profits au bénéfice d'une minorité, nous opposons l'exigence de la satisfaction des besoins sociaux du plus grand nombre par une autre répartition des richesses.

Le Service Public est en effet seul capable de répondre à une définition et gestion démocratique des biens communs, et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de chacun sans discrimination d'aucune sorte, origine, croyances, et opinions philosophiques. L'élaboration et la mise en œuvre de l'intérêt général, la redistribution des richesses qu'il induit, la solidarité qu'il nécessite et mobilise, l'implication populaire qu'il exige, participent de la construction d'une société démocratique et durable, tant pour les humains que pour les ressources de la planète.

Partie prenante des luttes et convaincues qu'à partir d'elles il faut ouvrir un large débat de société sur le Service Public du 21ème siècle une quarantaine de syndicats, d'associations et de partis politiques, s'appuyant sur tous les mouvements sociaux et d'utilisateurs concernés, ont lancé **l'Appel pour des États généraux du Service Public**.

**A l'issue d'une première année de débats, de mobilisations, réunis à Orly les 29 et 30 janvier 2011, ils adoptent le « Pacte du Service Public » suivant.**



1. Le service public a pour objectifs la satisfaction des besoins prioritaires des populations, concrétisés par des droits (droits civiques, droits sociaux, droits économiques, droits environnementaux et culturels) et de l'intérêt général, défini démocratiquement par les citoyens et leurs élus, dans une volonté et une recherche de liberté, d'égalité, et de solidarité.

Dégagés des contraintes du marché et du profit, les services publics contribuent à un développement économique participant à la fondation d'un État social, dans une société juste, solidaire, redistributive, garante des libertés publiques, sans discrimination et respectueuse de l'environnement.

Aucune réelle égalité, notamment entre les hommes et les femmes, entre les territoires, n'est possible sans services publics évolutifs, de qualité et de proximité. Dans cette perspective, nous nous engageons à soutenir, par une mobilisation associant tous les acteurs concernés, celles et ceux, qui se battent pour la création de nouveaux services publics, qui résistent ou s'opposent à leur destruction ou à leur affaiblissement.

2. Des services publics de l'énergie, de l'eau, des transports, des télécommunications, de la Poste, du logement, du crédit, de l'emploi sont à reconstruire.

Il faut stopper le démantèlement des services publics de la petite enfance, l'Éducation, la Recherche, la justice et la santé et au contraire les développer et les améliorer.

Il faut refonder un service public de l'information et de la culture, soustrait à l'emprise des pouvoirs politique et économique et garant d'un pluralisme politique et d'une diversité culturelle effectifs.

Il faut également de nouveaux services publics, définis avec les personnes concernées, pour faire face aux défis liés à la révolution de l'information, à l'émergence d'une société de la connaissance, aux exigences écologiques sans précédent, et aussi à l'allongement de la durée de vie et au vieillissement, aux mouvements migratoires.

3. Tous les dispositifs de protection sociale doivent relever d'une logique publique dans leur évaluation, leur financement et leur gestion.

4. Pour chaque service public, il convient de regarder quel est le niveau territorial le plus pertinent pour sa mise en œuvre par et pour les populations, notamment pour assurer le lien avec les citoyens, mais aussi pour s'assurer que ce niveau permette une réelle égalité sur tout le territoire et garantisse la mise en œuvre de l'intérêt général et la défense de la planète. Quel que soit le niveau territorial dont ils relèvent, les Services Publics doivent permettre à tous, un plein accès aux services rendus, dans le respect des principes qui sont les leurs : égalité, continuité, capacité d'évolution dans la qualité du service rendu, solidarité. À ces principes qui fondent l'identité des S.P. il faut ajouter la laïcité, la proximité, la transparence de la gestion et son contrôle par les élu(e)s, les usager(e)s et les personnels.

5. Le choix des moyens et outils pour assurer au mieux le service public est large. Nous refusons tout dispositif qui fasse perdre à la puissance publique le plein contrôle du service rendu, de sa tarification, des investissements à consentir, ainsi que des conditions de travail et d'emploi des agents et de la place effective pour les usagers dans la définition et l'évaluation du service.

6. Les services publics, les politiques publiques doivent permettre une répartition des richesses qui garantit l'effectivité des droits. Le financement de services publics n'est pas une charge, c'est un investissement qui manifeste une confiance dans l'avenir et assure une redistribution des richesses.

Cela passe notamment par une fiscalité (nationale et locale) juste, fortement progressive, par une taxation des revenus et actifs financiers non taxés à ce jour, par une véritable taxation des revenus du patrimoine et par une suppression des niches fiscales profitant aux hauts revenus et aux multinationales.

Cela passe également par la remise en cause d'exonérations de cotisations sociales, et d'aides injustifiées aux entreprises.

Cela passe par le retour à la maîtrise publique de la politique monétaire et du crédit.

Cela passe aussi par une tarification qui tienne compte à la fois des péréquations nécessaires et des situations sociales.

Dans un souci de justice sociale les systèmes tarifaires ne doivent pas exclure la gratuité lorsque le service concerne de fait toute la collectivité publique, et doivent prévoir des mesures de non facturation des minimums vitaux de services pour les personnes en difficulté.

La défense et l'extension de la sphère de la gratuité, parce qu'elle impose des choix et s'oppose à la logique marchande, parce qu'elle oblige et favorise une citoyenneté active, constitue une des batailles importantes dans les années à venir.

7. Il est nécessaire de sortir du «tout marchand», mais également de contrer tout État bureaucratique et technocratique coupé des besoins réels et du contrôle des populations. L'État doit être conçu comme un « faisceau de services publics » (Léon Duguit) et être fondé sur une réelle démocratie, représentative et participative. Si «Là où est la propriété là est le pouvoir ! » il convient que ce pouvoir soit celui du peuple.
8. Nous plaçons donc pour l'appropriation sociale des services publics dans le cadre d'une économie des besoins ; celle-ci passe par un transfert juridique de propriété à l'État ou une collectivité publique mais ne saurait s'y réduire. Elle doit, en effet, s'accompagner d'une extension de la démocratie : intervention des travailleurs dans la gestion ; participation des populations, définition des missions et des orientations des services, entreprises et organismes concernés par le débat des assemblées compétentes (nationale, régionale, départementale, municipale voire internationale), etc. Il s'agit aussi de donner aux citoyens -usager-e-s, salarié-e-s, élu-e-s- de nouveaux droits pour exercer une démocratie effective avec pour objectifs : - une véritable égalité dans l'accès à ces services et leur plein usage, sur tout le territoire, - la garantie de leur qualité et de leur efficacité, - une vraie collégialité dans toutes les décisions.
9. La caractéristique commune de tous et toutes les salarié-e-s du secteur public (le quart de la population active en France) est que leur situation est définie par la loi et non par le contrat au sens du code du travail. Il en est ainsi parce que les fonctions et activités exercées relèvent de missions de service public, elles mêmes inspirées par l'intérêt général exprimé sur le terrain politique à l'issue d'un débat démocratique. C'est cette spécificité qui caractérise l'agent public. Il doit être l'agent, et le garant de la mise en œuvre d'une égalité réelle, de la continuité, de la qualité. C'est à ce titre que nous nous opposons à toute précarité et demandons que le même niveau de garanties soit reconnu dans le statut général des fonctionnaires (État, territoriale, hospitalière). Les conditions de travail, d'emploi, de formation et de rémunération doivent viser aux mêmes finalités et notamment permettre d'assurer à tous et partout un service de qualité.  
Ceci doit être mené de façon convergente avec la construction d'un « statut des salarié-e-s du secteur privé » sur des bases, à la fois homogènes et différenciées.
10. Notre bataille pour le Service Public s'inscrit dans le cadre français, européen et mondial. Notre époque est celle d'une prise de conscience par les peuples de l'unité de leur destin. Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en œuvre de services publics partout dans le cadre d'une planification démocratique.

**Réunis à Orly les 29 et 30 janvier 2011,  
les associations, syndicats et partis, les représentants des collectifs locaux, signataires de  
l'Appel pour des États Généraux du Service Public**

**D**écident de faire connaître partout, dans les lieux de vie (villes, villages, quartiers...) et de travail, et au travers de débats ouverts au plus grand nombre ce « **Pacte du Service Public** ».

**P**roposent à tous les réseaux (associatifs, syndicaux, politiques) qui luttent pour une véritable transformation sociale de s'en saisir pour travailler ensemble, au niveau local, national, européen et mondial à une contre-offensive convergente, concertée et durable, afin de défendre et de promouvoir le service public.

**P**roposent de soumettre à signature ce pacte, et de tout faire pour le traduire en loi constitutionnelle. Ils proposent une pétition (500 000 signatures) demandant au Conseil Économique Social et Environnemental l'ouverture d'un débat national.

**Se fixent comme objectif de faire de 2011 une année d'initiatives de toute nature  
et de mobilisation populaire en faveur du service public, et pour cela :**

- De soutenir et de populariser toutes les luttes et les mouvements de résistance et de développement des SP, compatibles avec ce Pacte, qui se multiplient contre la démarche d'affaiblissement, de privatisation, de marchandisation du service public actuellement à l'œuvre.
  - Notamment **le 11 mars** pour le petite enfance avec le collectif « pas de bébés à la consigne »,
  - **Le 19 mars** dans l'éducation à l'appel du collectif « Un pays, Une école, notre avenir »
  - **Le 2 avril** dans la santé à l'appel de 80 organisations à l'initiative de la Coordination Nationale des hôpitaux et maternités de proximité.
  - De s'inscrire dans le contre-sommet au « forum mondial de l'Eau » à Marseille en 2012.
- De faire connaître, par tous les moyens dont elles disposent, les nouveaux champs de services publics qui s'ouvrent dans le monde ainsi que toutes les innovations développées notamment par des collectivités et par les agents du service public pour améliorer la qualité et favoriser l'égalité d'accès réelle.
- De proposer aux collectivités territoriales, d'organiser localement, un « Festival des SP » destiné à populariser la diversité et la richesse des SP existants, les innovations et reconquêtes, ainsi que les besoins non satisfaits.
- D'interpeller sur ce Pacte les candidat-E-s aux différentes élections, les organisations syndicales, les partis politiques, et les associations en charge de services publics et sociaux.
- D'intervenir dans les débats européens contre la prééminence donnée à la « concurrence libre et non faussée », qui assure la primauté de la rentabilité économique sur le social dans la construction de l'Union européenne et pour défendre la construction d'une Europe plus solidaire dont les services publics soient une des pierres angulaires. Cette dimension européenne de notre combat sera la nouvelle étape des EGSP.
- De faire entendre leur point de vue et leurs expériences dans le cadre de la construction d'« Un Agenda mondial pour des Services Publics de Qualité » proposé par la Confédération Syndicale Mondiale, ainsi que dans tous les forums sociaux et autres instances internationales qu'ils jugeront nécessaires.

**E**lles travailleront, enfin, dans la suite de toutes ces initiatives, à la construction d'une manifestation d'ampleur nationale, à l'automne 2011 pour imposer ce Pacte dans le débat politique et citoyen.

**L**es EGSP proposent que leur prochaine réunion nationale, permettant de faire le point et de décider de la manifestation nationale se tienne le 11 juin à Bagneux et ils proposent à cette occasion à toutes les collectivités territoriales engagées dans la lutte pour le Service Public et contre l'Accord Général du Commerce et des Services (AGCS) de venir témoigner et populariser leur combat.

**Pacte soutenu par :** Appel des appels /AITEC association internationale des techniciens experts et chercheurs /ANECR association nationale des élus communistes et républicains / ACRIMED Action critique médias /ACU Association des communistes unitaires /Association Nationale du Sport / ATTAC Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne / CADAC Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception / CELSIG Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général /CNAFAL Conseil National des Associations Familiales Laïques /CNDF collectif national pour le droit des femmes / Convergence Nationale de défense et développement des SP / Coordination Nationale des Hôpitaux et Maternités de Proximité / Coordination EAU Ile De France / EELV Europe écologie les verts / Fondation COPERNIC / FASE fédération pour une alternative sociale et écologique / Fédération Finances CGT / Fédération CGT des SP / FSU fédération syndicale unitaire / Gauche Avenir /GU gauche unitaire / IRFSU institut de recherche de la FSU /Les ALTERNATIFS / LDH ligue des droits de l'homme / MRAP mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples / M'PEP mouvement politique d'éducation populaire / NPA nouveau parti anticapitaliste / PCF parti communiste français / PG parti de gauche / PS parti socialiste / République et Socialisme / Résistance Sociale / UNION SYNDICALE SOLIDAIRES / UFAL union des familles laïques / UDB union démocratique bretonne / UGFF CGT union générale des fédérations de fonctionnaires / UNRPA union nationale des retraités et des personnes âgées / USP union syndicale psychiatrie



## ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

**Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat  
MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales) de la Macif.**

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans  
le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

Le contrat MAS C.E. peut également garantir les  
locaux utilisés par votre C.E.

**Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à  
tous les C.E. une gamme complète en prévoyance  
collective :**  
complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance,  
plan d'épargne entreprise...

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Macif - Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.  
Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.